

Mairie de Saint-Cast Le Guildo

1 place de l'Hôtel de Ville
22 380 ST-CAST-LE GUILDO
Tél mairie. : **02 96 41 80 18**
Tél mairie annexe. : **02 96 41 07 07**
mairie@saintcastleguildo.fr

**COMTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019 – 20 H**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Josiane ALLORY, Maire

Présents : Mme ALLORY, Mme EGRIX, M. MENARD, Mme BLANCHET, M. LORRE, Mme LECLERC, M. COJEAN, Mme BODIN, Mme BREBANT, Mme DESCOMES, Mme FOREAU-DOSIN, Mme LEBLANC, M. LEMOINE, Mme MICHEL, M. MONTFORT, M. PRODHOMME, Mme QUENOUAULT, M. VALOT, M. VILT

Absents excusés représentés : Mme DERUELLE, M. GENET, M. GOUYA, M. JARRY respectivement représentés par Mme FOREAU-DOSIN, M. COJEAN, M. LORRE, Mme EGRIX

Secrétaire de Séance : Mme LEBLANC

Convocation adressée le 15 Mai 2019

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23

Présents : 19

Votants : 23 (dont 4 pouvoirs)

Approbation des procès-verbaux des séances du 5 Février et 5 Mars 2019

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AFFAIRE N° 1 - PARC DES MIELLES – SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

Lors de la Commission plénière du 14 juin 2018, une première réflexion portant sur la faisabilité d'un projet d'aménagement du secteur de la place des Mielles et des parcelles appartenant à la commune, situées entre le boulevard de la Vieuville et la rue de la Bataille, avait été présentée.

La Commission Urbanisme et Travaux élargie à l'ensemble des conseillers municipaux du 3 avril 2019 a permis d'échanger avec les conseillers municipaux présents sur la progression de l'étude de faisabilité et d'opportunité de ce projet et les décisions proposées au vote en conseil municipal.

Une première présentation publique a eu lieu le 12 avril. La Commune a ensuite organisé une réunion publique de présentation du schéma d'aménagement le 14 mai dernier.

L'objectif de la Commune est double :

- Créer un aménagement facteur de développement économique pour le territoire permettant la création d'emplois directs et indirects

- Améliorer le niveau des équipements publics pour tous les castins et guildocéens

Au moyen de la conception et de la réalisation d'un aménagement d'ensemble orienté vers le développement touristique et sportif autour de 4 axes complémentaires :

- Un parc paysager avec des cheminements piétons et des espaces de convivialité
- La structuration d'une place pour accueillir le marché mais aussi des animations
- L'accueil d'un équipement hôtelier haut de gamme porté par un investisseur privé ayant la capacité d'accueillir des groupes et de proposer des stages sportifs
- La réalisation d'équipements publics structurants à proximité destinés aux habitants et aux visiteurs de la commune : piscine eau de mer, salle de sports à capacité événementielle, salle polyvalente qui complètent les équipements existants à proximité (spot nautique, terrain de football, tennis, golf)

Ce qui permettra ainsi de

- Créer un aménagement d'ensemble destiné à la population castine à l'année
- Renforcer l'attractivité de la station au-delà de la période estivale
- Développer sa notoriété
- Créer un projet porteur de dynamisme économique et de création d'emplois
- Développer une synergie entre équipements publics et le projet privé
- Répondre au déficit d'hôtellerie haut de gamme sur le territoire

Il s'agit de structurer l'occupation du périmètre du projet en trois zones complémentaires :

- L'implantation d'une zone d'équipements publics : place avec stationnements, piscine, salle polyvalente, salle de sports à capacité événementielle
- L'aménagement d'un parc paysager parcouru par des voies de circulation douce piétons et vélos pour faire le lien avec la plage et le camping (axe est-ouest) et avec le cœur de station (axe nord-sud)
- La transformation de l'espace piscine-salle d'Armor en complexe hôtelier privé

Vu la Commission plénière du 14 juin 2018

Vu la Commission Urbanisme et Travaux élargie du 3 avril 2019

Vu la réunion publique du 14 mai 2019

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Valide le Schéma Directeur d'Aménagement du Projet du Parc des Mielles comme base de travail**
- **Approuve le lancement des phases de programmation (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) et études préalables nécessaires concernant, en priorité, la piscine ainsi que la salle animations/réception et les espaces publics (parc, place et VRD)**
- **Décide d'étudier les modalités de mise à disposition du foncier de la parcelle AL 302 afin de permettre à un opérateur privé de mettre en œuvre la création d'une structure hôtelière.**

VOTE : 22 POUR

1 CONTRE (pouvoir de M. JARRY représenté par Mme EGRIX)

URBANISME

AFFAIRE N° 2 - PARC DES MIELLES - SALLE DE SPORT A CAPACITE EVENEMENTIELLE – VALIDATION AVANT-PROJET DEFINITIF - AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

En juillet 2016, La Commune a désigné un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage, le Cabinet PROGECC, pour l’accompagner dans le projet de création d’une Salle de sports à capacité événementielle dans les missions suivantes : définition des besoins, du programme, accompagnement de la consultation de la maîtrise d’œuvre (phase ferme) et assistance en phase études et travaux (phase optionnelle).

Un groupe de travail composé d’élus du Conseil municipal et de porteurs de projets associatifs a été réuni pour travailler sur la faisabilité du projet et déterminer les besoins auxquels la salle devra répondre. La Commission Jeunesse et Sports a également été informée et associée tout au long du dispositif d’élaboration du programme.

Au terme de cette première phase, le programme représenté par le schéma fonctionnel joint en annexe a été élaboré. Sur la base de l’étude de faisabilité et du programme ainsi défini, la Commune a lancé une consultation pour choisir le Maître d’œuvre de ce projet.

Suite à l’avis de la Commission de Procédure Adaptée du 22 mai 2018, le Cabinet d’Architecture DEESSE 23 a été désigné pour assurer la conduite de l’opération. Le Conseil municipal a été informé de ce choix lors de sa séance du 18 septembre 2018 dans le cadre de l’information de l’Assemblée sur l’exercice des délégations accordées à Madame le Maire.

Le 22 janvier 2019, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel pour un montant total de 2 394 340 € HT et a autorisé le Maire à solliciter les subventions auprès de l’Etat en plus des demandes déjà engagées auprès du Département et de la Région.

Lors de cette même séance, l’Assemblée a validé une Autorisation de Programme portant sur la construction du Bâtiment sur la période 2019-2021.

Le Cabinet d’architectes a élaboré un APS (Avant-Projet Sommaire) a fait l’objet d’une présentation et d’un échange en Commission plénière du 29 janvier 2019. Un projet d’APD a ensuite transmis (Avant-Projet Définitif) en indiquant un montant estimatif de travaux de 2 408 000 € HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE le projet d’APD (Avant-Projet Définitif) joint en annexe**
- **AUTORISE Monsieur MENARD, Adjoint à l’Urbanisme à déposer le Permis de Construire de la Salle de sports à capacité événementielle.**

**VOTE : 4 ABSTENTIONS (M. PROD’HOMME, Mme MICHEL, M. VILT, Mme QUENOUAULT)
19 POUR**

AFFAIRE N° 3 - ACQUISITION DES PARCELLES A BEL-AIR AU GUILDO – VALIDATION DU PRINCIPE DE L'ACQUISITION DES PARCELLES ET DESIGNATION DES NOTAIRES POUR MISE EN FORME D'UN PROJET D'ACTE

Rapporteur : Gilbert MENARD – Adjoint au Maire

Afin que la commune puisse se constituer une réserve foncière, dans la continuité du lotissement de BEL AIR, rue de Saint-Eniguet, Monsieur Marcel DIBONNET et Madame HAMONIAUX acceptent de vendre à la collectivité leurs parcelles cadastrée 15B 1011, 1010 et 680 d'une superficie totale de 19 369 m², pour un coût de 240 224,00 €. Les actes à intervenir devront intégrer une clause prévoyant l'annulation de la vente en cas de classement de la zone au PLUI incompatible avec la possibilité de créer un lotissement sur ce foncier à terme.

Vu l'évaluation de France Domaine en date du 5 février 2019 – Ref 2019-22282V0059

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

- . VALIDE le principe d'acquisition des parcelles 159B 1011, 1010 et 680 d'une superficie totale de 19 369 m² au prix de 240 224,00 €.
- . AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition des dites parcelles.
- . DESIGNER l'étude notariale LUSTEAU pour préparer l'acte nécessaire à la cession par M. DIBONNET
- . DESIGNER l'étude notariale TROTEL/BLANCHARD pour préparer l'acte nécessaire à la cession par Mme HAMONIAUX

VOTE : UNANIMITE

TRAVAUX

AFFAIRE N° 4 – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES GREVANT LA PARCELLE AD 894, ALLEE DES ROCHERS, AU PROFIT DE LA COMMUNE

Rapporteur : René LORRE – Adjoint aux travaux

L'assemblée est informée que la parcelle cadastrée AD 894 – allée des Rochers - d'une superficie de 112 m², qui va être cédée aux consorts MANGENOT par les consorts PELLION est grevée par une servitude de passage eaux usées et eaux pluviales au profit de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

- AUTORISE la constitution de servitude de passage eaux usées et eaux pluviales à titre gratuit au profit de la commune.
- AUTORISE la commune à intervenir à l'acte pour consentir au bénéfice du droit de passage qui sera rédigé par Maître BLANCHARD, notaire à FREHEL

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE N° 5 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC ENEDIS – LA HAUTE LANDE

Rapporteur : René LORRE – Adjoint aux travaux

L'Assemblée est informée du projet d'extension du réseau électrique public, pour la société « le panier de crabe », Zone Artisanale Haute Lande.

Ces travaux nécessitent le passage d'une ligne souterraine sur le domaine public de la Commune, parcelle cadastrée section C n° 1176, la Haute Lande.

Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec ENEDIS.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de servitude de passage avec ENEDIS, concernant la Haute Lande, annexée à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

AFFAIRE N° 6 - CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Jacqueline BLANCHET – Adjoint au Maire

Dans le cadre des avancements de grade, au titre de la promotion interne, il est demandé à l'Assemblée de créer à compter du 1^{er} mai 2019 :

- . 1 poste d'Animateur Territorial

La suppression du poste libéré (Adjoint d'Animation Principal 1e classe) fera l'objet d'un prochain Comité Technique avant d'être proposé aux membres du Conseil Municipal.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Madame le Maire à créer un poste d'Animateur

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE N° 7 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LA S.N.S.M POUR LA SAISON 2019

Rapporteur : René LORRE

Vu les projets de conventions de la S.N.S.M pour la mise à disposition de sauveteurs durant la saison estivale 2019

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Madame le Maire à signer, avec la S.N.S.M :

- ★ une convention confiant la surveillance de la plage et du plan d'eau à la S.N.S.M pour la saison estivale 2019
- ★ une convention fixant le montant de la participation financière allouée à la S.N.S.M pour l'aide à la formation de sauveteurs

(7 € par jour de service par sauveteur) soit **2002 €**

Les dépenses sont inscrites aux articles 012 et 65 du Budget Primitif 2019.

AUTORISE Madame le Maire à créer les postes suivants :

Poste de Secours Grande Plage :

3 Sauveteurs du 3 Juillet 2019 au 31 Juillet 2019

3 Sauveteurs du 1^{er} Août 2019 au 30 Août 2019

1 Sauveteur du 12 Juillet 2019 au 16 Août 2019

Plan d'eau :

3 Sauveteurs du 3 Juillet 2019 au 31 Juillet 2019

3 Sauveteurs du 1^{er} Août 2019 au 30 Août 2019

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE N° 9 - CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE SAINT-CAST-LE-GUILDO ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

Le décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012, publié le 4 janvier 2012, modifie l'article R.2212-1 du CGCT pour joindre à ce code l'annexe IV-I relative à la convention communale de coordination prévue à l'article L.512-4 du code de la sécurité intérieure (CSI).

La convention communale de coordination est prévue pour les communes dotées d'un service de police municipale. La convention est signée par le maire de la commune intéressée et par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du procureur de la République.

Considérant la nécessité d'accompagner la structuration du service de Police municipale par l'élaboration d'une convention de coordination,

Considérant les spécificités du service de Police municipale au sein d'une station classée de tourisme en matière d'organisation horaire et de missions

Considérant les besoins d'équipement du service repris dans la convention

Vu le projet de convention de coordination

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le Maire à signer la convention de coordination qui sera ensuite soumise à l'avis du Procureur et à la signature du Préfet.

VOTE : UNANIMITE

FINANCES

AFFAIRE N° 10 - REPARTITION DES CREDITS ALLOUES AUX ASSOCIATIONS POUR AIDE FINANCIERE OU/ET MATERIELLE – ANNEE 2019
--

Rapporteur : Olivier COJEAN – Adjoint au Maire

Monsieur COJEAN, Adjoint au Maire en charge des Associations, présente à l'Assemblée la proposition de répartition du crédit des aides financières et/ou matérielles aux diverses associations au titre de l'année 2019 suite à la Commission de Finances réunie le 26 Mars 2019.

Certains Elus n'ont participé ni au débat, ni au vote concernant les aides financières et/ou matérielles allouées aux associations au titre desquelles ils peuvent être considérés comme conseillers intéressés :

. Magali EGRIX (Membre du Conseil d'Administration du Centre Nautique)

. Olivier COJEAN (Membre du Foyer Coopératif du CAPM 4 Vaulx)

- . Frédérique BREBANT (Trésorière du « Son des Landes » et Membre du Bureau du « Club de Natation » et de « Caoze Toujou »)
- . Barbara QUENOUAULT (Membre du Bureau de l'OGEC de l'école privée du Guildo)
- . Thierry GENET (Membre de l'association HANDBALL HENANSAL ERQUY)
- . René LORRE (lien de parenté avec la Présidente de CAOZE TOUJOU)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE comme suit les aides financières pour l'année 2019 :

A - FONCTIONNEMENT

I - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Rapporteur : M. COJEAN – adjoint aux associations

• <u>Union Nationale des Combattants – ST-CAST</u>	300 €
• <u>Anciens d'Algérie du Guildo (F.N.A.C.A.)</u> :.....	300 €
• <u>Médaillés Militaires du Canton de Matignon</u>	150 €
• <u>Officiers Mariniers – Section de Matignon</u>	150 €

VOTE : UNANIMITE

II – ACTIVITES SOCIALES

Rapporteur : M. COJEAN – adjoint aux associations

• <u>Association des Pensionnés de la Marine Marchande</u>	540 €
• <u>S.N.S.M.</u>	2.500 €
• <u>Amicale des Employés communaux</u>	5.500 €
• <u>Association « Quatre-Vaux les Mouettes »</u>	400 €

VOTE : UNANIMITE

III - ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

Rapporteur : M. COJEAN – adjoint aux associations

• <u>Association Bouliste Castine</u>	100 €
• <u>Société de Chasse de Saint-Cast</u>	100 €
• <u>Société de Chasse du Guildo</u>	100 €
• <u>Association « SALICORNES »</u>	5 500 €
• <u>Comité des Fêtes (Grande Dictée, Grand Quizz, Fête des Voisins, Salon Savoir Faire)</u>	3 500 €
• <u>Altruisme & Citoyenneté</u>	100 €
• <u>Vert de Terre</u>	100 €
• <u>Echiquier Castin</u>	300 €
• <u>Cast'ing</u>	600 €
• <u>Les Korrigans</u>	1.850 €

VOTE : UNANIMITE

IV – ACTIVITES SPORTIVES

Rapporteur : M. COJEAN – adjoint aux associations

- Centre Nautique (Cf Convention du 24/05/2017)
Aide à l'emploi associatif 9 000 €
Mme EGRIX ne prend pas part au vote et au débat
- Etoile Sportive de Saint-Cast Le Guildo 9 000 €
- Club de Natation pour le salaire de l'animateur (année 2019/2020) 13 000 €
versés sur présentation de justificatifs
- Mme BREBANT ne prend pas part au vote et au débat**
- Saint-Cast Plongée (versés sur présentation de justificatifs) 1.550 €
- Cyclo-Randonneur de la Presqu'île Castine 100 €
- Ass. Sportive du Golf Club de Pen Guen 2.500 €
- Amicale Sportive 150 €
- Tennis Club de St-Cast le Guildo
 - 50 € x 16 enfants domiciliés dans la Commune 800 €
(versés sur présentation de la liste des enfants)
 - Fonctionnement 3.000 €
- Ass. Sportive du Collège « Paul Sébillot » MATIGNON **50 € / élève** domicilié
dans la Commune (versés sur présentation de la liste des enfants de la Commune)
- Skol Gouren Bro – Matignon 50 € x 3 enfants domiciliés dans la Commune 150 €
(versés sur présentation de la liste des enfants de la commune)
- Karaté Club 50 € x 3 enfants domiciliés dans la Commune (versés sur présentation de la liste des
enfants de la Commune) 150 €

VOTE : UNANIMITE

V - ACTIVITES LIEES AUX ECOLES

Rapporteur : Mme LECLERC – adjointe aux Affaires Scolaires

- Amicale Laïque « ECHOS D'ECOLE » 850 € Fonctionnement
- A.P.E.L. Ecole Privée « Notre Dame » Guildo 600 € Fonctionnement
- O.G.E.C. Ecole Privée « Notre Dame » Guildo
Transports et activités diverses : 60 € x 60 enfants = 3 600 €
(Effectif au 01/01/2019)
versés sur présentation de justificatifs

Mme QUENOUAULT ne prend pas part au vote et au débat

- Collège Paul Sébillot de MATIGNON :
(versement de subvention aux familles en fonction des demandes pour des classes de neige, de découverte, d'échanges) **50 € / élève** du Collège domicilié à Saint-Cast le Guildo (versés sur présentation de la liste des enfants de la commune ayant participé)

VOTE : UNANIMITE

VI - ACTIVITES LIEES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapporteur : M. COJEAN – adjoint aux associations

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor (Ploufragan et Aucaleuc) 50 € x 10 apprentis domiciliés dans la Commune = **500 €**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 50 € par apprenti domicilié dans la Commune aux établissements suivants qui en feraient la demande ultérieurement :

- Maison Familiale Rurale - Plérin
- Centre de Formation d'Apprentis - Plérin
- Centre de Formation d'Apprentis – St-Grégoire
- Centre de Formation d'Apprentis – Morbihan
- Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment – La Roche/Yon
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ile et Vilaine
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Quimper
- Maison Familiale Rurale - Loudéac
- Maison Familiale Rurale - Plérin
- Maison Familiale Rurale – St-Symphorien
- Maison Familiale Rurale d'Education - Guilliers
- Lycée d'Enseignement Professionnel – Services « Dominique SAVIO » - Dinan
- AFO BAT – PLERIN
- IFAC/CCI - Brest
- Maison Familiale Urbaine de RENNES – St-Grégoire
- AFO BAT 29 – QUIMPER
- Maison Familiale – Centre de Formation par Alternance – St-Meen-le-Grand
- Maison Familiale Rurale de la Châtière – Hede
- Etablissement d'Enseignement adapté « Beauregard » - Taden
- Bâtiment CFA – Ille-et-Vilaine

VOTE : 22 VOIX POUR et 1 Abstention (M. VILT)

B- ANIMATIONS

Rapporteur : M. COJEAN – adjoint aux associations

•	<u>Cast'ing</u>	200 €
•	<u>Verts de Terre</u> (versés sur présentation de justificatifs)	
	. Troc de Plantes	50 €
	. Fête de l'Automne	170 €
•	<u>Cyclo-Randonneur</u> (versés sur présentation de justificatifs)	100 €
•	<u>Rivage Musical</u> (versés sur présentation de justificatifs)	2 190 €
•	<u>Centre Nautique</u> (Cf Convention du 21/12/18 - versés sur présentation de justificatifs)	
➤	Grand Prix de St-Cast	3.000 €
➤	Participation aux événements organisés par la Collectivité – sous réserve de validation de la participation dans les conditions précisées à l'article 2	1.000 €
➤	Aide à la participation des jeunes licenciés aux compétitions nationales - versés sur production de justificatifs	1.500 €

Mme EGRIX ne prend pas part au vote et au débat

•	<u>Anciens d'Algérie du Guildo – FNACA</u> (Courses cyclistes) versés sur présentation de justificatifs	2 000 €
•	<u>Comité des Fêtes</u> (versés sur présentation de justificatifs)	
	. Festival Marionnette	1 150 €
	. Séance de Yoga géante	500 €
	. Pique-nique à la plage	500 €
	. Festival Jazz	16 000 €
	. Puces nautiques	500 €
	. Octobre Rose	500 €
	. Thé dansant	3 000 €
	. Radio-Crochet	4 000 €
	. Bain de la St-Sylvestre	2 000 €
•	<u>Tennis Club</u> – Tournoi Galaxie 6/10 ans (versés sur présentation de justificatifs)	300 €
•	<u>Bagad Salicornes</u> – Championnat des Bagadoù 5 ^{ème} Cat. (versés sur présentation de justificatifs)	5 390 €
•	<u>Altruisme & Citoyenneté</u> - 2 conférences (versés sur présentation de justificatifs)	500 €
•	<u>OGEC – Ecole Privée du Guildo</u> - Fête de l'Huître (versés sur présentation de justificatifs) ...	1 800 €

Mme QUENOUAULT ne prend pas part au vote et au débat

•	<u>Le Son des Landes</u> (versés sur présentation de justificatifs)	
	. Feu de la St-Jean	1.800 €
	. Fest-Noz Bal Folk	1.200 €

Mme BREBANT ne prend pas part au vote et au débat

•	<u>Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Côte d'Emeraude</u> (versés sur présentation de justificatifs)	
➤	Bal du 14 Juillet	1 800 €
➤	Bal du 15 Août	1 800 €
•	<u>Armor Volley Ball</u> - Estivales de Volley 2019	15.500 €

• <u>Asso. Société Hippique</u> (versés sur présentation de justificatifs)	
. Concours National officiel de sauts d'obstacles	3.800 €
<u>Association Sportive du Golf St-Cast</u> (versés sur présentation de justificatifs)	
. Trophée de la Ville	1.500 €
• <u>Caoze Toujou</u> (versés sur présentation de justificatifs)	
➤ Cabaret Trad.	1 500 €
M. LORRE et Mme BREBANT ne prennent pas part au vote et au débat	
• <u>Les Korrigans</u> (versés sur présentation de justificatifs)	630 €
• <u>Foot Emeraude Jeunes</u> (versés sur présentation de justificatifs)	200 €

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE N° 10 - OCTROI D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ECOLES DE LA COMMUNE ET AU FOYER COOPERATIF DU C.A.P.M DES 4 VAULX POUR LES SEANCES DE DECOUVERTE ET CONNAISSANCE DU MILIEU MARIN DISPENSEES PAR LE CENTRE NAUTIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Rapporteur : Valérie LECLERC - Adjoint aux affaires scolaires

Il est rappelé à l'Assemblée que des séances de « Découverte et Connaissance du milieu marin » financées par la Collectivité sont dispensées par le Centre Nautique aux enfants des écoles de la Commune et aux enfants du Foyer Coopératif du Centre d'Adaptation Psycho-Moteur des Quatre Vaulx.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **EMET un avis favorable au financement de maximum 6 séances de « Découverte et Connaissance du Milieu Marin » dispensées par le Centre Nautique pour l'année 2019 aux enfants des écoles de la Commune et aux enfants du Foyer Coopératif du Centre d'Adaptation Psycho-Moteur des Quatre Vaulx ; à raison de : 12 €/ séance/élève de CE2, CM1,CM2**

Cette subvention sera versée sur présentation de justificatifs

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6188 du BP 2019.

VOTE : UNANIMITE

(M. COJEAN, Mandataire O.C.C.E des 4 Vaulx et Mme QUENOUAULT, membre du bureau de l'OGEC ne participent ni au débat, ni au vote)

AFFAIRE N° 11 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE ST CAST LE GUILDO ET LE COMITE DES FETES - AVENANT N°1

Rapporteur : Olivier COJEAN – Adjoint au Maire

Par délibération du 11 mai 2017, le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Comité des Fêtes de St Cast le Guildo". Cette convention fixe les modalités des relations entre la Commune et l'Association pour une durée à échéance du 31 décembre 2020. En particulier l'article 2 précisait les engagements de l'association.

Considérant les possibilités de modifications pouvant intervenir dans la composition et la programmation des manifestations organisées et la volonté renouvelée de la Collectivité de soutenir l'activité de l'association, il est proposé de modifier l'article 2

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** à le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité des Fêtes annexé à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE N° 12 - ADHESION A DIVERS ORGANISMES POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler l'adhésion de la Collectivité en 2019 aux organismes suivants :

NOM DE L'ORGANISME	Montant de la Cotisation suivant barème Année 2018
- A.R.I.C. (Formation des Elus)	23 Conseillers x 35 € 805 €
- Association Départementale des Maires de France – 22	Part revenant à l'Ass. Dép <u>Cotisation de base :</u> 0,18624 € x 3428 hbts* = 638,43 € Part revenant à l'Ass. Nationale 0,1591 € x 3428 hbts* = 545,39 € Total : 1183,83 € *Population totale au 01/01/2016 en vigueur au 01/01/2019
VIGIPOL – Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton	1 447.11 €
Asso. « Acteurs Publics contre les Emprunts Toxiques »	50 €
A.V.E.C. (Ass. Nationale des Villages, Elus et Collectivités de VVF Villages)	200 €

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion à ces divers organismes pour l'année 2019

La dépense sera inscrite à l'article 658 « Charges de gestion courante » du Budget Primitif 2019.

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE 13 - TARIFS 2020 LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

Vu l'exposé de Madame ALLORY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE comme suit, pour l'année 2020, les tarifs de **LOCATION DES SALLES COMMUNALES** :

NATURE DU SERVICE	VOTE DU CM
Demande de versement d'acompte à la réservation pour toutes salles et modalités d'occupation	Versement acompte au moment de la réservation correspondant à 30 % du montant de la location des salles
Caution versée à la réservation pour toutes salles et modalités d'occupation	Montant égal à la valeur de la mise à disposition selon les tarifs votés par l'Assemblée
SALLE DES PIERRES SONNANTES (tarifs usagers résidents commune)	
Forfait week-end du vendredi après-midi au lundi matin (en fonction des disponibilités de la salle)	352.65 €
Tarif journée	220.40 €
Pour occupation journée supplémentaire du lundi au vendredi (jusque 17h)	84.00 €
Majoration pour utilisation cuisine hors période scolaire	52.50 €
½ journée (9h/12h ou 14h/18h) du lundi au vendredi	95.75 €
SALLE DES PIERRES SONNANTES (tarifs usagers résidents hors commune)	
Forfait week-end du vendredi après-midi au lundi matin (en fonction des disponibilités de la salle)	403.20 €
Tarif journée	252.00 €
Pour occupation journée supplémentaire du lundi au vendredi (jusque 17h)	115.45 €
Majoration pour utilisation cuisine hors période scolaire	84.00 €
½ journée (9h/12h ou 14h/18h) du lundi au vendredi	126.00 €
SALLE D'AVAUGOUR (tarifs usagers résidents commune)	
½ journée (9h/12h ou 14h/18h)	63.00 €
Tarif journée	104.95 €
SALLE D'AVAUGOUR (tarifs usagers résidents hors commune)	
½ journée (9h/12h ou 14h/18h)	73.45 €
Tarif journée	115.45 €
SALLE BEC ROND (tarifs usagers résidents commune)	
Forfait week-end du vendredi après-midi au lundi matin (en fonction des disponibilités de la salle)	352.65 €

Tarif journée	220.40 €
Pour occupation journée supplémentaire du lundi au vendredi (jusque 17h)	84.00 €
½ journée (9h/12h ou 14h/18h) du lundi au vendredi	95.75 €
SALLE BEC ROND (tarifs usagers résidents hors commune)	
Forfait week-end du vendredi après-midi au lundi matin (en fonction des disponibilités de la salle)	403.20 €
Tarif journée	252.00 €
Pour occupation journée supplémentaire du lundi au vendredi (jusque 17h)	115.45 €
½ journée (9h/12h ou 14h/18h) du lundi au vendredi	126.00 €
SALLE PENTHIEVRE (tarifs usagers résidents commune)	
½ journée (9h/12h ou 14h/18h)	95.75 €
Tarif journée	188.95 €
Journée exposition	115.45 €
SALLE PENTHIEVRE (tarifs usagers résidents hors commune)	
½ journée (9h/12h ou 14h/18h)	126.00 €
Tarif journée	210.00 €
Journée exposition	146.95 €

MAISON DES ARTISANS(tarifs usagers résidents commune)	
½ journée (9h/12h ou 14h/18h)	95.75 €
Tarif journée	188.95 €
MAISON DES ARTISANS(tarifs usagers résidents hors commune)	
½ journée (9h/12h ou 14h/18h)	126.00€
Tarif journée	210.00€

MAISON DES ARTISANS(exposant)	
1 exposant tarif forfait semaine	199.45€
2 exposants durant la même période- tarif par exposant = tarif 1 exposant/2	
Hors saison	2 semaines pour le prix d'une jusqu'à la première semaine entière de juillet et à compter de la première semaine entière de septembre

SALLE D'ARMOR

Usagers résidents Hors Commune	Week-end Du vendredi (10h) au lundi matin (9h)	Journée en semaine Du lundi au vendredi	2 jours en semaine Du lundi au vendredi
Grande Salle Rotonde Cuisine	1 470 €	840 €	1 050 €
Rotonde Cuisine	/	525 €	840 €
Grande Salle (Seule)	/	525 €	840 €

- Tarifs pour les particuliers et entreprises de la commune :
- 40 % sur toutes les prestations
- Tarifs pour les associations :
2 périodes :
 - Période Hiver du 18/09 au 12/05 : 1 ou 2 gratuité
 - Période Eté du 13/05 au 17/09 : 1 gratuité sur les mardis mercredis et jeudis
 - 3^{ème} occupation : - 70 % du tarif
 - 4^{ème} occupation : Plein tarif commune
- Tarifs Exposition : 103 € / jour hors Week-end
- Forfait ménage : 300 €
- Caution : montant de la location

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE 14 : TARIFS PISCINE MUNICIPALE – A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019 - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire**

Vu l'exposé de Madame ALLORY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPALFixe à compter du 1^{er} Septembre 2019 les tarifs de la piscine pour l'année scolaire 2019/2020 – jusqu'au 30 Juin 2020

- comme suit :

NATURE DU SERVICE	VOTE DU CM
TARIFS D'ENTREE DES SCOLAIRES, PERSONNES HANDICAPES ET ACCOMPAGNANTS	
Groupe + 10 entrées	2.45 € / enfant
Etablissements scolaires – Forfait 15 séances	40.40 € / enfant
Etablissements scolaires – Forfait 10 séances	29.80 € / enfant
Etablissements scolaires de la commune	Gratuité
UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE PAR LES COLLEGES	
Collèges	85.20 € / heure
Forfait semestre 15 séances	1 012.15 €
Forfait trimestre 10 séances	799.20 €
CARTES D'ABONNEMENT « AQUAGYM »	
Carte d'abonnement « Seniors » hors commune (2 séances par semaine)	
Carte annuelle	175.70 €
Carte trimestrielle	72.40 €
Carte d'abonnement « Seniors » commune (2 séances par semaine)	
Carte annuelle	125.70 €
Carte trimestrielle	53.30 €
Carte d'abonnement aquagym hors commune	
Carte annuelle	175.70 €

La 2 ^{ème} heure	87.90 €
Carte trimestrielle	72.40 €
La 2 ^{ème} heure	36.30 €
Carte d'abonnement aquagym commune	
Carte annuelle	125.70 €
La 2 ^{ème} heure	63.90 €
Carte trimestrielle	53.30 €
La 2 ^{ème} heure	26.70 €
Tarif horaire d'une séance aquagym	
Tarif Commune par personne	7.00 €
Tarif Hors Commune par personne	10.70 €

VOTE : UNANIMITE

ANNEXE N° 15 - AVENANT N°7 AU CONTRAT DE CONCESSION DU PORT DEPARTEMENTAL DE SAINT-CAST LE GUILDO

Rapporteur : René LORRE – Adjoint aux affaires portuaires

Dans le cadre du contrat de concession conclu avec le Conseil Départemental pour l'exploitation du port de plaisance de Saint-Cast, il est proposé de signer l'avenant n°7 fixant le montant des redevances domaniales et de police portuaire à compter du 22 mai 2019 à savoir :

Redevance domaniale : 15,24 €

Application d'une formule de révision

Redevance police portuaire : 14 € par anneau installé

Application d'une formule de révision

En cas d'absence d'activités dans le port, un minimum de 70 €, révisable sera appliqué (correspond à 5 anneaux installés)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 7 au contrat de concession conclue avec le Conseil Départemental pour l'exploitation du port de plaisance de Saint-Cast (port du Guildo)

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE N° 16 - PROGRAMME DE LUTTE COORDONNEE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – 2019/2020.

Rapporteur : Gilbert MENARD – Adjoint au Maire

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération, pour une durée de 2 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020).

Considérant le fait que la délibération de 2018 ne précisait pas explicitement la durée de l'engagement de la commune, il convient de ré-délibérer. Un engagement pour les campagnes 2019 et 2020 est proposé.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.**
- **APPROUVE la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.**
- **AUTORISE le Maire, à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents – reconduction du dispositif antérieur sur la participation des usagers.**

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE N° 17 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES AVEC LA DDFIP

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

La Commune de Saint-Cast le Guildo est tenue de proposer aux usagers, à compter du 1^{er} juillet 2019, une solution de paiement en ligne selon un dispositif inscrit dans la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017.

Cette solution appelée PAYFIP, permet aux usagers de régler ses factures à n'importe quel moment, de n'importe où et sans frais, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

L'adhésion au service PAYFIP se fait au moyen d'un formulaire et d'une convention.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion avec la D.G.F.I.P

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE N° 18 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

-Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE N°19 - ÉLECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 et L2121-14,

Lors de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le Président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire d'élire un Président de séance.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'élire un Président de Séance pour le vote du Compte Administratif

M. MONTFORT propose sa candidature,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE M. MONTFORT en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2018

VOTE : UNANIMITE

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

- Après avoir entendu le rapport de Mme ALLORY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. MONTFORT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Josiane ALLORY, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur MONTFORT pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie en date du 00 mai 2019

En l'absence de Madame le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ARRETE le compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

RESULTATS EXERCICE 2018					
BUDGETS	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT	PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS AU COMPTE 1068 AU BP 2019
CAMPINGS					
Fonctionnement	166 545.65 €	173 031.72 €	6 486.07 €		
Investissement	3 032.45 €	137 130.90 €	134 098.45 €		
V.V.F					
Fonctionnement	93 001.63 €	93 001.63 €			
Investissement		270.00 €	270.00 €		/
CUISINE CENTRALE					
Fonctionnement	418 425.83 €	467 278.10 €	48 852.27 €		
Investissement	11 510.98 €	83 236.08 €	71 725.10 €		
TENNIS					
Fonctionnement	39 130.96 €	39 130.96 €	0.00 €		
Investissement	6 497.52 €	6 498.00 €	0.48 €		
ZMEL					
Fonctionnement	37 411.21 €	42 171.24 €	4 760.03 €		
Investissement		8 786.40 €	8 786.40 €		
COMMUNE					
Fonctionnement	7 899 574.00 €	9 485 145.87 €	1 585 571.87 €		
Investissement	3 974 796.62 €	5 738 247.77 €	1 763 451.15 €		1 585 571.87
lotissement bel air					
Fonctionnement	18 319.02 €	31 524.17 €	13 205.15 €		
Investissement	18 319.02 €	18 319.02 €			
TOTAL	12 649 153.68 €	16 272 814.22 €	3 623 660.54 €		1 585 571.87

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE N° 21 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019
--

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

En vertu des dispositions prévues par l'instruction M 14, Madame Josiane ALLORY, Maire, propose d'affecter à la section d'investissement, comme suit, les résultats de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement du budget Commune :

- Excédent de fonctionnement : 1 585 571.87 €
- Montant affecté au compte 1068 : 1 585 571.87 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de réaliser cette affectation de résultat

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRE N° 23 - BILAN ANNUEL 2018 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Communes doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers.

Le bilan annuel 2018 de la Ville de Saint-Cast le Guildo est retracé sous la forme du tableau récapitulatif, ci-dessous, précisant la nature du bien, sa localisation, les modalités d'entrées et de sorties du patrimoine de la Commune, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou du cessionnaire.

Il sera annexé au compte administratif de la collectivité.

Acquisition de Terrains - Année 2018

Terrain	Propriétaire	Valeur
D n°345 de 1578m2 Situé Rue de la Croix Baste	Mme BOURDAIS	3 156 € (valeur du foncier)
AN n°841 de 44m2 Situé rue du paradis	ASSO GCU	22 € (valeur du foncier)
159Cn°178 de 4045m2 Situé rue de la Croix Chauvel	Mr LEVAVASSEUR	2 037.04€ (honoraires)
AI n° 563.564.566 de 1805 m ² Situé Rue Rioust de la ville Audrain	Mr BREGAINT	1 888.62 € (honoraires)

Cession de Terrains - Année 2018

Terrain	Propriétaire	Valeur
159C n°178 de 522m2 Situé Rue de la Croix Chauvel	Mme DELOBEL	9 600 € (valeur du foncier)
159C n°178 de 3 523m2 Situé rue de la Croix Chauvel	SA HLM LA RANCE	18 000 € (valeur du foncier)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

DIVERS

INFORMATIONS

Décisions Municipales prises par le Maire en vertu de l'Article L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales.

N°	Objet	Echéance	Montant
09/2019	Signature convention louage de choses - Navire SNSM	Saison 2019	1 960 € TTC
10/2019	Travaux OT - lot 5- menuiserie aluminium avenant 2 - Entreprise Renault des travaux complémentaires doivent être réalisés : Habillage vertical en médium ordinaire à peindre des meneaux entre menuiseries aluminium.	/	Montant du marché : 7 027.11 € HT Montant de l'avenant 1 : 430.78 € HT Montant de l'avenant 2 : 591.39 € HT % d'écart introduit par l'avenant : + 14.53 % Montant du marché après modification : 8 049.28 € HT
11/2019	Travaux OT - lot 8 - menuiserie aluminium avenant 1 - l'entreprise Polymat sous-traitant l'Entreprise Le Borgne - lot 8 chape et faïence des travaux complémentaires doivent être réalisés Sanitaires publics – protection sol	/	Montant du marché : 21 415.24 € HT Montant de l'avenant 1 : 194.74 € HT % d'écart introduit par l'avenant : + 0.9% Montant du marché après modification : 21 609.98 € HT
12/2019	Travaux OT - lot 11 - menuiserie aluminium - avenant 2 Entreprise Perroquin - lot 11 électricité des travaux complémentaires doivent être réalisés : - Plan électrique modifié suivant modification du calpinage de la structure extérieure - Prise de courant complémentaire - Ajout d'un poste de travail dans le bureau « animation »	/	Montant du marché : 35 892.60 € HT Montant de l'avenant 1 : pas d'incidence financière Montant de l'avenant 2 : 2 018.35 € HT d'écart introduit par l'avenant : + 5.62 % Montant du marché après modification : 37 910.95 € HT
13/2019	Autorisation d'ester en justice – Dépôt d'une requête d'appel dans le contentieux qui oppose la Commune de Saint-Cast le Guildo à l'association « Protégeons le site et le Panorama de Pen Guen » suite au jugement du 8 février 2019 rendu par le Tribunal Administratif de Rennes annulant le permis de construire délivré le 1 ^{er} octobre 2015 à Monsieur HOUEE sur la parcelle cadastrée section AN n°92. Désigne le cabinet ARES – Rennes – pour assurer défense des intérêts de la Commune.	/	/
N°	Objet	Echéance	Montant
14/2019	Maison de sauvetage - signature marché Entreprise SOLFAB Constructions modulaires 44810 HERIC	/	504 755.00 € HT
15/2019	Bail de chasse individuel - Société de chasse du Guildo	3 ans	1 €

16/2019	Autorisation d'ester en justice - Requête de Mme Isabelle ALLAIN devant le TA de Rennes - Lotissement Bel Air – désignation du Cabinet Coudray (Rennes)		
---------	---	--	--